

patron cherche toujours à remettre en cause ce qu'il a accordé sous la pression de la lutte. Pour éviter que la direction de l'EGF ne rogne par un biais ou un autre sur les effectifs, c'est ce comité avec les syndicats qui opposa une riposte collective aux tentatives de répression individuelle. C'est lui qui imposa le droit de veto des travailleurs sur les heures supplémentaires, acceptant celles exigées par des urgences (service d'une clinique, etc.), refusant le reste.

C'est dans cette voie que nous devons aller afin que nos grèves ne soient pas sans lendemain.

*** Utiliser au maximum l'outil de travail au service de la grève.**

Dans les hôpitaux, la grève administrative avec soins gratuits, comme à l'hôpital de Tours, favorise la liaison avec les usagers. A l'imprimerie « Le Goëland », à Lanvallon, les grévistes ont fait tourner à leur service leurs propres machines pour imprimer tracts et affiches dénonçant le patron qui n'avait pas payé leurs salaires. Durant la grande grève des banques, une commission du comité de grève a été créée pour étudier le rôle des banques dans l'inflation et mettre à jour un certain nombre de scandales ; durant cette grève aussi, le service de la paye a « repris le travail » deux jours pour organiser la paye du personnel. A l'ORTF, à l'automne 73, a été discutée par certains travailleurs la façon dont on pourrait donner la parole aux syndicats et aux travailleurs en lutte pour faire une réelle

information sur leur grève. Lors de grèves à la SNCF et à la RATP, devant les efforts du gouvernement pour dresser la population contre les grévistes, s'est posé le problème de la remise en route gratuite des trains de banlieue et du métro aux heures de pointe, quand la masse des travailleurs va au boulot ou en revient.

Les idées ne manquent pas !

Il s'agit de renforcer l'efficacité de la grève, d'assurer la liaison avec les usagers et les consommateurs, mais aussi de briser le carcan de la sacro-sainte propriété patronale, du respect de la légalité bourgeoise.

Pour cela, il faut s'organiser en délégués d'atelier, de service, comité de grève, conseil d'usine. Développer l'auto-organisation des travailleurs.

*** Contrôle ouvrier : oui !**

Co-gestion, participation : non !

Exiger le contrôle ouvrier, c'est en même temps refuser toute formule qui voudrait lier les mains des travailleurs, en les associant à la bonne marche de l'entreprise.

Nous disons aux patrons :

« Nous exigeons un droit de veto sur toutes vos décisions, mais en même temps nous refusons de prendre n'importe quelle responsabilité dans votre gestion. Un droit de veto parce que